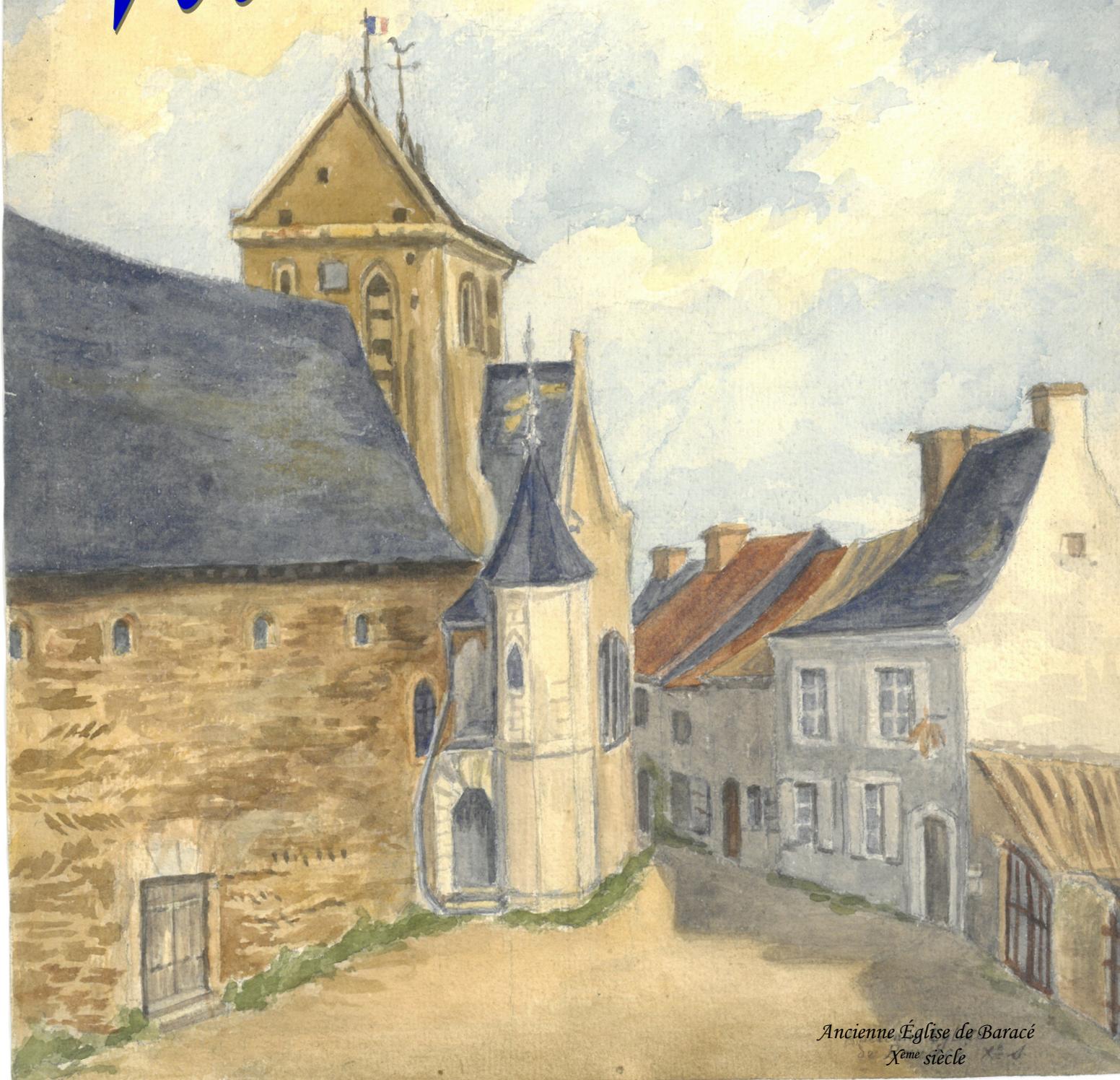


# Vivre à Baracé



*Ancienne Église de Baracé  
X<sup>e</sup>me siècle*

## Actions et informations municipales

---

[www.barace.mairie49.fr](http://www.barace.mairie49.fr)

Janvier 2020  
n°53



Chères administrées, chers administrés,

Le bulletin municipal que vous venez de recevoir, le dernier de cette fin de mandature, est pour moi l'ultime occasion d'écrire son éditorial puisque j'ai décidé de ne pas me représenter aux prochaines Élections Municipales.

Le temps est vite passé depuis 2008, date de ma première élection en tant que Maire, sans oublier les moments de doutes et de discussions qui se sont toujours terminés dans un but constructif d'une manière générale. Les projets ont toujours été adoptés par l'ensemble du conseil municipal.

L'essentiel des engagements a été ou sera accompli courant 2020.

D'ici l'échéance du mois de mars 2020, vous pouvez encore compter sur mon engagement et mon écoute afin que Baracé reste un village où il fait bon vivre.

En souhaitant que les futur(e)s élu(e)s municipaux continuent dans la voie que se sont efforcé(e)s de tracer les équipes municipales des 2 mandats que j'ai eu le plaisir et l'honneur de diriger.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne année 2020.

Daniel LE GOUIC,  
Maire.

## SOMMAIRE

<b>ÉDITORIAL</b>		Transports scolaires, Voitur'âges, TAD	16
Le mot du Maire	1	ADMR	17
État-Civil, Commissions, Infos Mairie	2	CLIC, Sourires Part'âgés	18
<b>INFOS MUNICIPALES</b>		Élagage	19
Tarifs 2020 - 2021	3	Sapeurs Pompiers	20
Repas des Aînés, Commémorations,	4	ANFR	21
Salle St Julien, Argent de Poche	5	<b>VIE ASSOCIATIVE</b>	
Bac de Prignes, Antenne mobile, Numérique, Site internet, Application mobile	6	Comité des Fêtes, Club des Retraités Baracéens	22
Urbanisme	7	Livres et Loisirs	23
Infos diverses	8	Marché de Noël, Village Fleuri	24
Réunions Conseil Municipal	9 - 10	Les Z'Embaracés	25
Le Tagliamento	11	Team LKS, Le Mambo	26
Élections, Recensement Citoyen Obligatoire	12	Perce-Neige	27
<b>INTERCOMMUNALITÉ</b>		Projet Participatif	28
Anjou Loir et Sarthe	13-14-15	Sporting Club HLB	29
<b>CADRE DE VIE</b>		Donneurs de Sang	30
SICTOM Loir et Sarthe	15	Calendrier 2020	31

NAISSANCES



LE HÉNAFF Calypso	02 avril
DRONNE Noha	18 avril
FREDJ BODINEAU Léni	1 <sup>er</sup> juillet
RENVOISE Eulalye	16 octobre
BASSET NAUBRON Gaspard	26 octobre

LA RECONNAISSANCE ANTICIPÉE

...permet de choisir la filiation de son enfant avant sa naissance, lorsque les parents ne sont pas mariés, c'est-à-dire lui choisir un nom de famille pour le jour de sa naissance.

Pour cela, il vous suffit de vous présenter à la Mairie, aux horaires d'ouverture habituels, muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Un acte sera rédigé et une copie vous sera remise pour la présenter le jour de la naissance de l'enfant.

MARIAGES

CARDIN Jaison et GREFFIER Samantha	15 juin
BOËHM Ludovic et TOUCHET Vanessa	27 juillet



DÉCÈS



PERDREAU Louise	22 mars	JOUANNEAU Joseph	18 août
BROCHARD Gaston	15 avril	SALÉ Renée	14 septembre
BOISLÈVE Madeleine	05 juin	GILBERT Odette	28 septembre
CHEVREUX André	08 juin		

COMMISSIONS COMMUNALES

Voirie - Urbanisme :

Georges CARRELET, responsable  
Alain MERLET  
Jean-Claude BOUTIN  
Stéphane GADET

Finances - Artisanat - Commerce :

Jean-Baptiste RICHARD, responsable  
Georges CARRELET  
Christine RICHARD  
Martine WASSE

Information - Loisirs - Tourisme :

Christine RICHARD, responsable  
Tania LANGLAIS  
Jean-Baptiste RICHARD

Agriculture - Bois et Forêt :

Jean-Claude BOUTIN, responsable  
Alain MERLET  
Véronique BEAUFILS  
Stéphane GADET

Bâtiments - Salle des Fêtes-Cimetière :

Alain MERLET, responsable  
Georges CARRELET  
Christine RICHARD  
Tania LANGLAIS  
Jean-Claude BOUTIN

MAIRIE de BARACÉ

HORAIRES D'OUVERTURE :

Mardi, jeudi et samedi de 9 h à 12 h.

☎ 02.41.76.93.66

📠 02.41.76.99.28

Mail : [mairie.barace@wanadoo.fr](mailto:mairie.barace@wanadoo.fr)

Maire : Daniel LE GOUIC

1<sup>er</sup> Adjoint : Georges CARRELET

2<sup>ème</sup> Adjoint : Christine RICHARD

Secrétaire : Véronique BOISSONNET

Site : [www.barace.mairie49.fr](http://www.barace.mairie49.fr)

Application mobile : Intramuros

• Habitants de Baracé\* du samedi matin au dimanche 20 heures

- petite salle et cuisine ..... 220 €
- grande salle et cuisine ..... 350 €
- toutes les salles et cuisine ..... 450 €

Une seule location, à ce tarif, par an et par foyer Baracéen.

Il est bien entendu que les habitants de Baracé ne doivent pas servir d'intermédiaire pour louer la salle à des personnes extérieures à la commune.

Après 20 heures et jusqu'au lundi 12 heures, une somme de 70 € sera demandée.

Location à partir de 10 heures le vendredi, une somme de 50 € sera demandée.

• Location hors commune du samedi matin au dimanche 17 heures

- petite salle et cuisine ..... 320 €
- grande salle et cuisine ..... 560 €
- toutes les salles et cuisine ..... 750 €

Après 17 heures et jusqu'au lundi 12 heures, une somme de 100 € sera demandée.

Location à partir de 10 heures le vendredi, une somme de 50 € sera demandée.

• Le paiement de la location se fait à la remise des clefs et la caution de 850 € est rendue après avoir procédé à l'état des lieux, un chèque de caution de 150 € pour le nettoyage des tables sera demandé et rendu 15 jours après la location.

• Du lundi au vendredi, ½ tarif pour toutes les salles sauf jours fériés.

CONCESSION CIMETIÈRE , COLUMBARIUM et JARDIN DU SOUVENIR

Les tarifs pour 2020 sont :

Jardin du souvenir : 30 € pour la dispersion des cendres

<u>Emplacement Caveau</u> :	15 ans : 70 €	<u>Columbarium</u> :	15 ans : 300 €
	30 ans : 90 €		30 ans : 450 €
	50 ans : 130 €		50 ans : 600 €

TARIFS 2020 LOYERS COMMUNAUX

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les loyers pour 2020 :

Logement 12 rue de la Mairie : 550 €/mois

Café/épicerie : 400 €/mois

Jardin rue de Vieilleville : 70 €/ an

Terrain de Grohier : 150 €/ an



La commune dispose de terrains disponibles pour pâturage et jardins en location ou fauchage.

Pour plus d'informations s'adresser à la Mairie.



TARIFS 2020 PHOTOCOPIES

Pour les particuliers :

Format A4 noir et blanc	: 0,20 €	Format A4 couleur	: 0,50 €
Format A3 noir et blanc	: 0,40 €	Format A3 couleur	: 1,00 €

Pour les Associations locales :

Format A4 noir et blanc	: 0,10 €	Format A4 couleur	: 0,20 €
Format A3 noir et blanc	: 0,20 €	Format A3 couleur	: 0,40 €

Le traditionnel repas des aînés s'est déroulé jeudi 26 septembre à l'Espace Lino Ventura.

37 convives de plus de 65 ans ont répondu présents et ont été accueillis par les élus. Parmi eux, Henri et Marguerite CADEAU, âgés respectivement de 94 et 93 ans, couple de doyens présents lors de ce repas.

Les personnes présentes ont partagé un moment privilégié, outre le plaisir de la table, cette fête est propice aux rencontres et à l'échange.

L'après-midi s'est conclu autour de jeux de cartes et pour la première fois d'une partie de scrabble.



## COMMÉMORATIONS

La commémoration de la victoire du 8 mai 1945 s'est déroulée dans le cimetière communal devant le monument aux morts .

Ce moment de recueillement a eu lieu en présence des élus de la commune mais aussi de nombreux habitants venus s'associer à cette cérémonie commémorant le 74<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice. M. Daniel LE GOUIC, Maire de la commune, a déposé une gerbe puis a lu le message de la Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des Armées .

Le Maire a ensuite remercié toutes les personnes présentes et a invité la population à un vin d'honneur offert par la municipalité.



Commémoration du 8 mai



Commémoration du 11 novembre

Lundi 11 novembre, les habitants, conviés par la commune, sont venus s'associer à cet important et solennel devoir de mémoire qu'est la commémoration de l'Armistice de la Première Guerre Mondiale pour ne pas oublier et ne pas reproduire ces moments douloureux de notre histoire !

Le dépôt de gerbe, la lecture du message de Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, Secrétaire d'Etat auprès de la ministre des armées par M. le Maire ainsi que l'énumération des noms des cinq soldats « Morts pour la France » cette année en opérations extérieures, ont précédé la minute de silence venant rendre hommage à toutes celles et tous ceux qui ont payé de leur vie, leur engagement pour la défense de notre pays et de ses valeurs.

Le verre de l'amitié, servi à la mairie, a ensuite clos cette cérémonie.

**La Bibliothèque municipale**, gérée par les bénévoles de l'Association Livres et Loisirs, vous accueille tous les samedis de 10h00 à 12h00.

Depuis l'ouverture dans ce nouvel espace, les lecteurs sont devenus plus nombreux, le choix de livres plus variés par l'achat de livres récents.

Le coin lecture est apprécié par les jeunes lecteurs.

Lecteurs qui passez par là,...venez farfouiller dans les dizaines de mètres de rayonnages de votre bibliothèque municipale ! Vous pourrez être surpris par tout ce que vous y trouverez..

Les bénévoles de la bibliothèque seront ravis de vous accueillir.

Cotisation : 5 € par personne, 12 € par famille.



**L'Espace Jeunes** a lui aussi accueilli ces premiers visiteurs lors des vacances d'été et de la Toussaint, le jeudi de 16h00 à 19h00.

Suite à une faible fréquentation en août, due aux vacances bien entendu, mais aussi à l'ennui, et au manque d'activités, la municipalité a investi dans une enceinte Bluetooth et un Babyfoot, et les jeunes ont accès à internet et à la 4 G.

Lors des vacances de la Toussaint, grâce au dispositif "Argent de poche", un jeune, Loury, a animé les deux jeudis après-midi.

Il a encadré des activités en lien avec Halloween, création de masques, maquillage, décoration de la salle, et découpe de citrouilles sous la surveillance d'un adulte.



Les jeunes ont ensuite accueilli le groupe de sorcières et petits monstres qui déambulaient dans les rues de Baracé à la recherche de bonbons.

**L'Espace Jeunes** rouvrira aux prochaines vacances de février.



## ARGENT DE POCHE



Lors des vacances de la Toussaint, trois jeunes se sont inscrits au dispositif "Argent de poche" mis en place par la Municipalité : Gwénaëlle, Théo et Loury.

Au cours de 3 matinées, et sous un temps pluvieux, Gwénaëlle et Théo, ont désherbé les rues de la commune sous la tutelle d'un agent communal.

Loury a assuré l'animation de l'Espace Jeunes en proposant des activités.

**Tu as entre 16 et 18 ans, tu veux ,toi aussi participer au dispositif "argent de poche", n'hésites pas à venir retirer un dossier à la Mairie.**

Les diverses missions sont encadrées par un employé de la collectivité ou un élu, se déroulent pendant les vacances scolaires et donnent lieu à une indemnité forfaitaire de 5 € par heure, dans la limite d'un travail réalisé par demi-journée (3h30) avec une pause obligatoire.

**La commune te propose de participer aux**  
**OPERATIONS** Pour les  
**16-18 ans**  
**Argent de poche**

Après quelques années d'attente, un bac est arrivé à Prignes, permettant ainsi de traverser le Loir et de rejoindre Seiches sur le Loir.

Celui-ci peut accueillir 6 personnes au maximum, piétons ou cyclistes, en accès libre.

Il faudra faire travailler vos bras en tirant sur la corde pour faire avancer le bac ! Sur les deux rives du Loir, des aires de pique-nique vous permettront de passer des moments agréables en famille ou entre amis au bord de l'eau.

Quelques ajustements, dus au courant, vent et branchages, ont eu lieu tout l'été, causant quelques désagréments aux utilisateurs.



Vendredi 6 septembre, s'est déroulée l'inauguration de ce nouveau bac de Prignes en présence de Mme DAVERTON, Sous-Préfète, M. CAPUS, Sénateur, M. Daniel LE GOUIC, Maire de Baracé, M. de VILLOUTREYS, Maire de Seiches sur le Loir, M. Jean-Jacques GIRARD, Président CCALS, M. Jacques BLONDET, Vice-Président Tourisme CCALS.



**ANTENNE MOBILE**

Nous avons commencé à en parler dans le bulletin de juillet 2016, après avoir été conviés à Bercy en février 2016, Baracé ayant été reconnu en zone blanche.

3 ans après, l'antenne est construite, raccordée et opérationnelle, depuis le 20 décembre. Il n'y a donc plus ou peu de zone blanche sur le territoire de Baracé, même la 4G est arrivée dans nos foyers.

Nous n'avons plus à lever le bras, monter à l'étage ou sortir pour pouvoir appeler ou envoyer des SMS.

**NUMÉRIQUE**

**Déploiement de la Fibre : pose du SRO**

Le déploiement de la fibre optique passe obligatoirement par l'installation d'un Sous-répartiteur de Raccordement Optique (SRO) qui fait le lien entre le réseau national et le réseau de distribution de chaque opérateur qui alimente les habitants en fibre optique. Il est indispensable pour le déploiement et l'obtention du très Haut Débit.

Dans sa fonction, le SRO est un local technique comparable au central téléphonique qui est présent sur tous les réseaux téléphoniques et ADSL. C'est donc le premier maillon de la chaîne d'un réseau de fibre optique qui se prépare à être installé très prochainement dans le square Charles de Gaules.



**SITE INTERNET - APPLICATION MOBILE**

Depuis quelques années, la commune s'est dotée d'un site internet puis d'une application mobile : Intramuros, les deux étant synchronisés, permettant ainsi une seule saisie des données.

Nous espérons que ces deux outils vous donnent satisfaction, répondent à quelques unes de vos questions et vous tiennent informés de tous les événements se déroulant sur la commune.

Les visites sur les sites ont doublé en deux ans.

Mois		Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Visiteurs différents	2019	1 215	1 108	1 218	1 200	1 238	1 293	1 251	1 202	1 306	1 383	1 402	1 432
	2017	402	375	468	521	547	530	675	523	689	773	711	590
Visites	2019	4 902	4 510	4 984	4 252	5 433	5 247	4 716	4 744	2 954	3 159	3 379	2 848
	2017	9 758	1 039	1 122	1 261	1 502	1 669	1 635	1 348	1 446	1 887	1 707	1 330

Tableau de fréquentation du site internet

## Élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

### Le PLUi, un projet intercommunal pour demain

Depuis sa création le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe (CCALS) est compétente en matière d'élaboration de document d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme, carte communale). À ce titre, elle poursuit et engage des procédures d'évolution des 10 documents d'urbanisme existants dans un souci d'efficacité et de proximité avec ses 17 communes.

En juin 2019, les élus de la CCALS ont souhaité s'engager dans une nouvelle étape en engageant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Le PLUi est un document d'urbanisme réglementaire construit sur la base d'un projet d'aménagement et de développement, partagé par les 17 communes membres de la CCALS. Il a pour objectif :

- d'assurer la cohérence du développement territorial à horizon 2035 ;
- de prévoir et d'organiser les besoins identifiés en matière de production logements, de déplacements, d'équipements, de développement économique... ;
- de répondre aux attentes et besoins de la population, dans une logique de solidarité communautaire et d'optimisation des moyens ;
- d'appréhender les enjeux environnementaux et paysagers à une échelle adaptée ;
- de traduire les réglementations locales (Schéma de Cohérence Territoriale et Plan Climat Air Energie Territorial du Pôle Métropolitain Loire Angers...) et nationales.

Il remplacera à terme les 10 documents d'urbanisme actuellement en vigueur et s'imposera alors à toute demande d'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire...).

### Le PLUi, un projet avec les habitants et les acteurs locaux

Les élus ont souhaité une adhésion la plus large possible à ce projet qui doit penser le devenir du territoire à horizon 2035.

**Pour vous informer et suivre le projet** tout au long de la procédure, vous pouvez consulter le site internet dédié au PLUi : <https://www.anjouloiretsarthe-unprojetpourdemain.fr/>.

**Pour participer**, habitants et acteurs locaux sont invités à partager leurs attentes, observations et idées pour notre territoire :

- sur l'un des registres de concertation mis à disposition dans chaque mairie ou à l'antenne de Seiches-sur-le-Loir de la CCALS, aux heures et jours habituels d'ouverture ;
- en écrivant à l'adresse suivante : [enquetepublique\\_ccals@laposte.net](mailto:enquetepublique_ccals@laposte.net) ;
- en contactant le service aménagement du territoire de la CCALS au 02-41-37-56-89 ;
- en participant aux consultations publics qui seront engagées tout au long de la procédure via l'espace participatif de la CCALS : <https://participez-ccals.consultvox.co/>.

**La première consultation vous permettra de vous exprimer dès le mois de décembre sur la problématique de l'habitat et du logement par l'intermédiaire d'un questionnaire.**

### Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la CCALS, les grandes étapes du projet



## PORTAGE DE REPAS

Une livraison à domicile de repas préparés par le Foyer Perce-Neige, est proposée aux personnes qui, pour des raisons de santé, ne peuvent pas effectuer leurs courses et préparer leurs repas.

Les repas, préparés et livrés, sont déposés par un agent communal ou sont disponibles à Perce-Neige.

Tarif au 1<sup>er</sup> janvier 2020 : 6,10 € le repas.

## COMMANDE DE FIOUL

Pour toute commande de fioul, particuliers et agriculteurs peuvent appeler :

Mme Hélène RICHARD au 02.41.76.94.16 **avant 21 Heures.**

**Rappel** : date limite de commande le 15 du mois pour une livraison à partir du 20 du mois.

La commande de fioul est une commande groupée.

Cette organisation est faite par une bénévole dans l'intérêt de la collectivité.

## HÉBERGEMENTS

### Gîte Launay

M. LAGACHE - 02.41.76.93.89

### La Colombellière

Mme Christiane PAUL - 02.41.66.60.17

## ANIMAUX ERRANTS

La divagation d'animaux et plus particulièrement celle des chiens cause des désagréments. Dans un but de sécurité et de tranquillité, cette divagation a été réglementée.

**20 €** : c'est le montant de l'amende, fixé par le conseil municipal, que les propriétaires vont devoir payer si leurs animaux sont retrouvés sur la voie publique et mis en gardiennage dans le chenil communal.

## INFOS MUNICIPALES

### PERMIS de CONSTRUIRE :

LE BOUFFANT Caroline : Habitation

JOUANNEAU Patrice : Hangar agricole

MARTEAU Marie : Bâtiment poules pondeuses

CLÉMENT Emmanuel et HEURTEBISE Fanny : Changement de destination et Agrandissement

Délai d'instruction : 2 mois

### DÉCLARATION PRÉALABLE :

CHAPON Martine: Abris de jardin

CARAES Erwan : Vélux

ARSELIN Sébastien : Abris de jardin

BLANCHARD Maxime : Vélux

DESHAIES Stéphane et LEBRUN Julie : Vélux

Délai d'instruction : 1 mois

**Les demandes doivent être déposées en 4 exemplaires à la Mairie de la commune où se situe le terrain, ou adressées par pli recommandé avec demande d'avis de réception.**

LE TERRITOIRE  
SE CONSTRUIT  
AVEC VOUS.

**EXPRIMEZ-VOUS !**

*Donnez votre avis*

Jusqu'au 31 janvier 2020



Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe souhaite recueillir, à travers un questionnaire en ligne, l'avis des habitants et actifs de son territoire sur les thèmes du logement et de l'habitat.

**Le territoire se construit avec vous, exprimez-vous maintenant !**

<https://participez-ccals.consultvox.co/>

Réunion du 12 février :

**Demande de subvention DETR** : Le conseil municipal a sollicité une subvention de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 18 577,95 € pour la construction d'un terrain multisports.

**Demande de subvention DSIL** : Le conseil municipal a sollicité une subvention de l'Etat au titre de la DSIL à hauteur de 23 885,93 € pour la construction d'un terrain multisports.

**Taux des impôts 2019** : le conseil municipal décide de ne pas augmenter les impôts : Taxe Habitation : 14,30% ; Taxe Foncière : 21,35% ; Taxe Foncière (Non Bâti) : 37,37%.

**Subventions 2019** : Voir bulletin de juillet 2019.

**Motion pour défendre le maintien du service public de proximité sur la CCALS** : Le conseil municipal décide de soutenir la motion qui vise à défendre le maintien du service public de proximité.

**Convention de reversement de la Taxe d'Aménagement** : Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui permet de reverser une part de la TA à la CCALS pour des constructions d'équipements communautaires.

**Reprise du commerce** : Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer le bail commercial et le prêt à usage de la licence IV au profit de l'EIRL GOURLAOUEN Christel pour 9 années renouvelables.

**Groupement de commandes entretien de la Voirie en enrobés projetés et point à temps automatique** : Pour réduire les coûts, la commune adhère au groupement de commandes acté par la CCALS.

**Aménagement de la salle St Julien** : Pour meubler la bibliothèque, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise MANUTAN COLLECTIVITÉS pour 7 391,29 € TTC et propose de demander un devis pour un baby-foot.

**Convention de groupement de commandes pour les gros travaux de voirie rurale et urbaine - programme 2019** : Pour réduire les coûts, la commune adhère au groupement de commandes acté par la CCALS.

Réunion du 02 avril :

**Convention pour le financement de la construction de pylônes de téléphonie mobile en centres-bourgs** : le Syndicat Anjou Numérique assure la maîtrise d'ouvrage de l'implantation du pylône de téléphonie mobile sur notre commune. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du programme national de résorption des zones blanches de téléphonie mobile qui fixe les conditions de financement de l'état et la liste des communes éligibles. Ainsi l'état s'engage à financer les travaux à hauteur de 100 000 € par pylône. La participation de l'état est plafonné à 80% du total des dépenses. La part restant à la commune est prise en charge à hauteur de 80% par la Région et le reste par la CCALS. Une convention se-

ra signée pour le financement de l'opération et la mise à disposition du site.

**Délibération pour frais de déplacement, représentation, fêtes et cérémonies** : Le conseil municipal décide d'instituer une dotation avec un montant plafond de 2 000 € pour les frais de représentation du Maire. Il décide aussi des principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies ».

**Compte Administratif et compte de gestion 2018** : ces comptes ont été adoptés à l'unanimité.

**Budget Primitif 2019** : Adopté à l'unanimité.

Réunion du 21 mai :

**PLUi—volet H** : La CCALS s'engage dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal à l'échelle de son territoire et établira conjointement un Programme Local de l'Habitat (PLH).

**Droit de préemption urbain** : le conseil municipal émet un avis favorable à l'institution du droit de préemption urbain sur notre territoire sur les zones suivantes : une zone de 5 260 m<sup>2</sup> au Nord-Est du bourg entre Les Vallons du Loir et le Lotissement Les Fresnières, une zone de 10 060 m<sup>2</sup> au Sud du bourg entre le chemin des Loges et la Route de Prignes. Cette délibération sera prise par le conseil communautaire qui en a désormais la compétence.

**Véhicule** : Le conseil municipal décide de changer le véhicule sans permis de la commune pour 11 590 € (véhicule diesel neuf tout équipé). Une proposition pour un véhicule électrique nous a été faite mais déconseillée car l'achat et l'entretien sont beaucoup plus onéreux..

**Plateforme matériaux à Grohier** : Il a été décidé de créer une plateforme avec des cases pour stocker les matériaux (sable, GNTB 0/20, enrobé) de la commune. Cette plateforme de 18 m par 5 m et 1,50 m de hauteur sera composée de 3 grandes cases et 4 petites et sera réalisée par l'entreprise GILBERT.

**Composition du futur conseil communautaire** : Le conseil municipal a décidé d'approuver l'accord local permettant de retenir un nombre de sièges total pour l'effectif du futur conseil communautaire de la CCALS égal à 43 et de donner son accord pour fixer leur répartition entre les communes membres actuels.

Réunion du 9 juillet :

**Travaux voirie 2019** : Le conseil municipal a décidé de réaliser la tranche ferme (voir bulletin de janvier 2019) et la tranche conditionnelle (réfection du chemin de Perce-Neige).

**Convention de groupement de commandes pour les travaux d'élagage et de fauchage** : Pour réduire les coûts, un groupement de commande sera

constitué avec les communes de Baracé, Cheffes, Étriché, Montreuil sur Loir et Tiercé afin de mutualiser la procédure de marché public.

**Mise à disposition du dispositif « Argent de poche »** : Le conseil municipal décide de mettre en place le dispositif « Argent de poche » destiné aux baracéens de 16 à 18 ans non révolus. Il s'agit de petits travaux à réaliser durant les vacances scolaires contre indemnisation. Cette action vise à impliquer les jeunes dans leur commune et les inciter à participer à l'amélioration de leur cadre de vie. Les jeunes interviennent pendant les vacances scolaires uniquement, à raison de 3h30 (avec pause de 30 minutes obligatoire) par jour avec un maximum de 4 demi-journées par semaine. Chaque mission est indemnisée à hauteur de 15 € par virement.

### Réunion du 08 octobre :

**Approbation rapport annuel assainissement collectif et non collectif** : le rapport annuel 2018 de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif sont acceptés.

**Approbation rapport CLECT** : Le conseil municipal approuve le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées. À noter, qu'en 2018, l'attribution de compensation pour Baracé était de - 5 902 € et qu'elle sera de - 12 067 € en 2019 puisqu'il faut rajouter le coût du service élagage/fauchage.

**Participation FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement) 2019** : Notre participation pour 2019 est de 147,55 €.

**Décisions modificatives** : le conseil municipal approuve les virements de crédits proposés.

**Fonds de concours CCALS 2019** : le conseil municipal a sollicité un fonds de concours de 22 187 €

auprès de la CCALS.

### Réunion du 25 novembre :

**Groupement de commande entretien de la voirie en enrobés projetés et point à temps 2020** : Pour réduire les coûts, la commune adhère au groupement de commandes acté par la CCALS.

**Groupement de commande grosses réparations de voirie 2020** : Pour réduire les coûts, la commune adhère au groupement de commandes acté par la CCALS.

**Décisions modificatives** : le conseil municipal approuve les virements de crédits proposés.

**Tarifs 2020 photocopies** : Voir p 3.

**Tarifs 2020 cimetièrre** : Voir p 3.

**Tarifs 2020 loyers communaux** : Voir p 3.

**Tarifs 2021 Espace Lino Ventura** : Voir p 3.

**Indemnités frais d'électricité** : Le conseil municipal accepte la proposition du Comité des Fêtes de nous dédommager du surcoût de frais d'électricité utilisée de façon plus intensive au cours du videgrenier. Il a estimé à 35 € le montant des frais d'électricité consommée sur l'année 2018 et 2019.

**Jeux** : La commune a retenu l'entreprise MEFRAN pour la mise en place des jeux pour enfants et du mobilier (24 776 € HT) et pour la réalisation du terrain multi-sports (24 986 € HT).

**Nous vous informons que vous pouvez consulter tous les comptes-rendus dans leur intégralité sur le site internet de la commune : [www.barace.mairie49.fr](http://www.barace.mairie49.fr)**

## PROJET 2020

Suite à une réunion avec les jeunes de la commune, en juin 2016, où ces derniers nous avaient fait part de leurs souhaits, deux idées étaient ressorties :

- La création d'un espace où ils pourraient se réunir, ce qui a été réalisé en 2019 avec l'aménagement de la salle St Julien.
- La réalisation d'un city stade ou d'un skate-park.

Pour répondre à cette demande des jeunes, les élus de la commune se sont penchés sur le sujet et il a été décidé de réaliser un terrain multisport, un rocher d'escalade et d'installer des structures de jeux pour les plus petits. Ce terrain multisport sera placé aux abords de la salle des fêtes.

Plusieurs devis ont été réalisés, et l'entreprise MEFRAN a été choisi.

Les travaux devront commencer 1<sup>er</sup> semestre 2020. Le terrain multisport devra être fonctionnel pour les prochaines vacances estivales.





LE TAGLIAMENTO vous souhaite une très belle et heureuse année 2020.

L'année 2019 s'est terminée avec de bons souvenirs.

Après la rénovation des locaux par la commune, je suis vraiment heureuse d'avoir réouvert le commerce le 28 mars.

Je remercie mes clients fidèles, les entreprises de Baracé.

Je remercie également les motos club qui animent le bourg et le commerce lors de leur rassemblement, sachez par ailleurs que vous motards, êtes les bienvenus chez nous, ainsi que les membres du Comité des fêtes qui répondent toujours présents quand je leur demande les tables pour vous recevoir dans de bonnes conditions.

Cette année je vous promets du changement :

- Une nouvelle carte définitive avec vos pizzas préférées (uniquement le samedi)
- Soirée **burger** le vendredi
- Nouveauté également assiettes de charcuterie
- Une soirée à thème tous les mois

Garantissant des produits frais.

Vous pouvez également réserver la salle du restaurant avec service traiteur pour vos anniversaires ou repas d'entreprise/famille ou autres événements pour toute demande contactez moi.

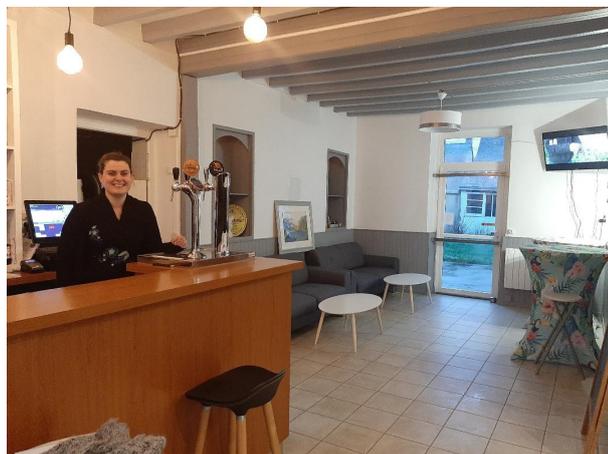
Suivez-moi sur "Facebook" pour suivre l'actualité et les soirées à venir.

Christel.

### Petites dates déjà posées sur le calendrier...



- 7 février : Concours de belote
- 14 février : St Valentin
- 7 mars : Soirée bretonne
- 28 mars : 1 an du Tagliamento
- 11 avril : Soirée de Pâques
- 16 mai : Soirée disco
- 29 mai : Fête des voisins sur la place
- 12 juin : Concours de belote



Tous les électeurs sont appelés à voter pour les Élections Municipales les 15 et 22 mars 2020.

Lors de ces deux tours, les Français vont élire pour six ans plus de 500.000 conseillers municipaux, qui désigneront ensuite leur maire. Pour voter le jour J, il faut avoir 18 ans ou plus et être inscrit sur les listes électorales de sa commune.

### Le vote dans les communes de moins de 1.000 habitants

Le mode de scrutin des Élections Municipales dépend de la population de la commune : si elle compte moins ou plus de 1.000 habitants.

Dans les communes de moins de 1.000 habitants, ce qui représente 72% des communes, le scrutin est pluri-nominal et majoritaire. Les candidats se présentent sur des listes que les électeurs peuvent modifier ou panacher, rayer certains noms ou ajouter des candidats. Au moment du dépouillement, le calcul se fait candidat par candidat et non par liste. Les listes n'ont pas besoin d'être complètes et ne sont pas obligées de respecter la parité hommes-femmes.

Pour être élu au premier tour dans les communes de moins de 1.000 habitants, il faut obtenir la majorité absolue des suffrages exprimés et le vote d'au moins le quart des inscrits. Un second tour est organisé pour le reste des sièges à pourvoir. Les candidats qui obtiennent le plus grand nombre de voix complètent les sièges non pourvus au premier tour. En cas d'égalité parfaite entre deux candidats, le plus âgé l'emporte.

Pour les communes de moins de 1.000 habitants, les élus de l'intercommunalité sont les membres du conseil municipal, dans l'ordre : le maire, le premier adjoint, puis le deuxième, etc.

**Pour voter, il est indispensable d'être inscrit sur les listes électorales.  
Inscrivez-vous jusqu'au 7 février 2020.**

Il faudra prévoir une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Inscription :

- En Mairie
- Par internet : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)
- Par courrier : formulaire CERFA n°12666\*02 à télécharger sur [service-public.fr](http://service-public.fr)

## RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE



ÉTABLISSEMENT DU SERVICE NATIONAL NORD OUEST - CENTRE DU SERVICE NATIONAL D'ANGERS

## Le recensement citoyen obligatoire



### Ce que dit la loi

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté.

### Pourquoi un délai de 3 mois ?

L'attestation de recensement puis le certificat de participation à la JDC sont indispensables pour se présenter à des examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

**Le recensement dans les délais facilite toutes ces démarches !**

Une fois recensé, le jeune pourra s'inscrire sereinement et sans retard, au permis de conduire ou conduite accompagnée, présenter un CAP, etc.

**Qui ?** Tous les garçons et filles de nationalité française âgés de 16 ans.

**Pourquoi ?** Pour être enregistré et permettre sa convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC).

**Comment ?** À la Mairie de son domicile avec une pièce d'identité et le livret de famille.



Pour plus d'informations, contactez directement le Centre du Service National d'Angers :  
Pour les départements du Maine et Loire, de la Sarthe, de la Vendée et de l'Indre et Loire :

☎ 02 44 01 20 50 - [csn-angers.jdc.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csn-angers.jdc.fct@intradef.gouv.fr)

Retrouvez toutes les informations concernant la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe sur le site internet [www.ccals.fr](http://www.ccals.fr) et la page Facebook @ccanjouloiretsarthe.

Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (CCALS)

103 rue Charles Darwin, 49125 Tiercé - 02 41 37 56 89

Horaires d'ouverture : lundi au jeudi : 9h-12h30 et 14h-17h30 / vendredi : 9h-12h30 et 14h-16h30

## Journées de l'emploi et de la formation, 7 février à Durtal

Pour la deuxième année, les entreprises du territoire qui recrutent donnent rendez-vous le 7 février aux demandeurs d'emploi à la salle L'Odysée à Durtal.



Cette journée, menée en partenariat avec Pôle Emploi, permet aux entreprises ou agences d'intérim d'être en contact direct avec les candidats à l'emploi. L'an dernier, plus de 400 offres d'emplois ont pu ainsi être proposées dans des secteurs très divers : services à la personne, mécanique, logistique, agriculture... De plus, plusieurs organismes d'insertion et de formation seront également présents afin de présenter les filières, les aides possibles pour toute personne souhaitant changer de secteur, reprendre une formation, se réinsérer...

Nouveauté 2020 : la veille, les collégiens du territoire, dans le cadre scolaire, auront leur propre journée consacrée à l'orientation et la formation. Accompagnés de leurs professeurs, ils pourront déterminer, en fonction de leurs aptitudes et leurs désirs, quelle filière leur permettra d'aller vers le métier de leur choix. L'apprentibus de la Région présentera les filières générales, techniques, professionnelles mais aussi l'apprentissage. Plusieurs établissements scolaires : lycées, maisons familiales, écoles supérieures seront également présents.

Pour tous renseignements :  
[ccalsforum@gmail.com](mailto:ccalsforum@gmail.com)

## Le projet circuits-courts de proximité

La Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe (CCALS) cherche à répondre aux nombreuses préoccupations des citoyens et producteurs : celles des modes de distribution et d'approvisionnement. Un programme en faveur de l'économie locale et de la relocalisation de l'alimentation pour favoriser les liens entre les producteurs et les habitants a donc été mis en œuvre : le projet circuits-courts de proximité. L'alimentation commercialisée en circuits-courts, c'est l'assurance d'une production locale et d'une consommation responsable, respectueuse de l'environnement. De multiples dispositifs vont voir le jour courant 2020, dont la distribution d'un guide qui recensera les producteurs en circuits-courts sur tout le territoire de la CCALS.



Plus d'informations concernant le projet sur  
[www.ccals.fr/habiter-vivre/economie-et-entrepreneuriat/](http://www.ccals.fr/habiter-vivre/economie-et-entrepreneuriat/)  
ou [circuits-courts@ccals.fr](mailto:circuits-courts@ccals.fr)

## Vivez pleinement grâce à la téléassistance

Vous vivez seul ou en couple et vous souhaitez rester à votre domicile en toute sécurité dans le confort et la sérénité ? C'est possible grâce à la téléassistance. Comment ça marche ? Vous appuyez sur le bouton d'alerte de votre boîtier. Un chargé d'écoute entre en contact avec vous et identifie ce qui ne va pas. Selon la situation, il vous reconforte ou fait intervenir vos proches. Si nécessaire, il fait appel aux services de secours.



Pour tous renseignements :  
Virginie Chauvineau - 06 42 49 29 27  
- [virginie.chauvineau@ccals.fr](mailto:virginie.chauvineau@ccals.fr)

## Deux Maisons de services au public pour répondre à vos besoins

Sur le territoire de la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe, deux Maisons de Services Au Public (MSAP) peuvent vous accueillir à Durtal ou Seiches-sur-le-Loir pour vous aider dans vos démarches quotidiennes.

### Qu'est-ce qu'une Maison de services au public ?

Une Maison de Services Au Public est un lieu dans lequel les habitants peuvent être accompagnés dans leurs démarches administratives : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, accès au droit, etc. Chaque Maison de services au public, en fonction de son implantation sur le territoire, construit une « offre de services » spécifique et adaptée aux besoins identifiés sur son bassin de vie.

### Quels services vous sont proposés ?

#### Accueil, information et orientation

- Accéder à de la documentation sur les différentes prestations susceptibles de correspondre à la situation de l'utilisateur ;
- Connaître les conditions à satisfaire et les démarches à réaliser pour les obtenir ;
- Être orienté vers l'agence partenaire adéquate ;
- Bénéficier d'un libre-accès à des postes informatiques, connectés à l'internet.

#### Aide à l'utilisation des services en ligne

- Accompagner l'utilisateur pour rechercher des informations sur un site, créer ou mettre à jour son espace personnel ;
- Lui apporter un appui pour réaliser des télé-procédures (du type déclaration d'impôts) ou des simulations de prestations ;
- Accompagner l'utilisateur dans l'utilisation des équipements numériques mis à disposition (ordinateur, scanner, imprimante, ...) et pour la création d'un compte de messagerie.

#### Facilitation administrative

- Aider à la compréhension des informations adressées et des éléments sollicités ;
- Aider à la constitution de dossier ou à la vérification de sa recevabilité ;
- Effectuer l'édition, le retrait ou le dépôt de document ;
- Numériser et imprimer des documents.

#### Faciliter la mise en relation

- Aider à la prise de rendez-vous téléphonique ;
- Aider à la prise de rendez-vous physique avec un conseiller partenaire.

### Quels partenaires, puis-je retrouver ?

Vous retrouverez 18 partenaires qui tiennent des permanences régulières sur les sites de Durtal et de Seiches sur le Loir dans des domaines variés :

**Emploi/Formation/Insertion** : ENVOL - Espoir Cantonal pour l'Emploi (ESCALE) - La Mission Locale Angevine (MLA) - Cap Emploi 49 - FONGECIF

**Famille** : Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)

**Accès au droit** : Conciliateur de justice

**Social/Santé** : Service Médical inter-entreprises de l'Anjou (SMIA) - Association d'Aide à domicile (Assadom) - Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC) - Caisse Primaire d'Assurance maladie (CPAM) - FNATH - Maison départementale des solidarités - Caisse d'Allocations Familiales de Maine et Loire (CAF) - Centre de Santé Mental Angevin (CESAME) - Mutualité Sociale Agricole (MSA) - Caisse d'Assurance Retraite et de santé au travail (CARSAT)

**Logement** : Infos Accès Logement

Pour plus de renseignements :

Maison des Services au Public de Durtal  
11 rue Joseph Cunot, 49430 DURTAL  
02 41 96 10 40 - mspdurtal@ccals.fr

Maison des Services au Public de Seiches sur le Loir  
14 bis rue Henri Régnier, 49140 SEICHES SUR LE LOIR  
02 41 27 23 75 - mspseiches@ccals.fr



**Maison  
de services  
au public**

## 1 réseau, 10 bibliothèques



Rassemblée dans un réseau intercommunal, la bibliothèque du réseau offre un large choix de documents et proposent de nombreux services. Installée au cœur de chacune des communes, elle est un équipement indispensable de la vie culturelle locale et a pour objectif d'apporter un service de qualité et de proximité aux habitants.

Les 10 bibliothèques du territoire sont ouvertes à tous les publics et proposent, dans le cadre de leur programmation culturelle, de nombreux rendez-vous que vous pourrez retrouver dans « les échappées belles du réseau des bibliothèques » en tapant sur Google : Calameo saison culturelle CCALS 2019 2020.

Pour tous renseignements : [reseaubibliotheques@ccals.fr](mailto:reseaubibliotheques@ccals.fr) ou 06 48 88 37 73

ANJOU LOIR & SARTHE PLUS D'INFORMATIONS SUR [WWW.CCALS.FR](http://WWW.CCALS.FR) OU [WWW.BIB-CCALS.NET](http://WWW.BIB-CCALS.NET) ANJOU

Rejoignez-nous pour faire vivre votre bibliothèque !

**Blandine, bénévole à la bibliothèque**

**Pourquoi pas vous ?**

**BIBLIOTHÈQUES**

Secteur Durtal • 06 89 98 82 12  
Secteur Tiercé • 06 40 45 65 33  
Secteur Seiches • 06 48 88 37 73

ou [reseaubibliotheques@ccals.fr](mailto:reseaubibliotheques@ccals.fr)

## SICTOM LOIR ET SARTHE

## CADRE DE VIE

## Dispositif d'aide à l'achat de couches lavables

# Bébé zéro déchet, on passe aux couches lavables

Pour les structures d'accueil

Pour les familles

Dossier de subvention à demander par mail [sictom@loir-sarthe.fr](mailto:sictom@loir-sarthe.fr)  
Conditions et renseignements sur le site [sictomls.fr](http://sictomls.fr)  
02.41.37.56.89



## Action Couches Lavables

Le SICTOM a mis en place des aides pour l'achat de couches lavables à destination des particuliers.

Le SICTOM subventionne à hauteur de 50 % l'achat de couches lavables dans la limite de 150 € par demande et par foyer.

En 2019, c'est 17 familles qui ont bénéficié de cette aide.

## Déchèteries :

Tiercé : 02.41.42.13.51  
Châteauneuf : 02.41.33.92.08

Durtal : 02.41.69.01.10  
Seiches : 02.41.76.40.34

## Horaires d'ouverture :

du 1er mars au 31 octobre  
Lundi et samedi : 9h à 12h et de 14h à 18h30  
Mardi au vendredi : 14h à 18h30

du 1er novembre au 28 février  
Lundi et samedi : 9h à 12h et 14h à 18h  
Mardi au vendredi : 14h à 18h

## Collectes amiante 2020

Châteauneuf : samedi 21 mars  
Seiches : samedi 26 septembre

Durtal : samedi 30 mai  
Tiercé : samedi 28 novembre

Chaque usager doit être muni d'une carte nominative pour accéder aux déchèteries du SICTOM Loir et Sarthe.

Cette carte vous donne droit à 18 entrées comprises dans votre redevance Ordures Ménagères.

Vous n'avez pas encore votre carte ?

Il suffit de demander le formulaire auprès de votre Mairie et de retourner ce document au SICTOM Loir et Sarthe  
103 rue Charles Darwin 49125 TIERCÉ - Email : [sictom@loir-sarthe.fr](mailto:sictom@loir-sarthe.fr)



## Fermeture de la déchèterie de Tiercé pour travaux

À partir du 21 octobre 2019, et pour une durée d'environ 6 mois, des travaux de réhabilitation de la déchèterie de Tiercé vont entraîner sa fermeture au public.  
Pendant cette période, les 3 autres déchèteries sont accessibles avec votre carte.

Des lignes de transports scolaires sont mises en place entre :

- **Baracé et Tiercé** pour les écoles maternelles et primaires : Départ Place de l'Église à 8h20 et retour Place de l'Église à 16h45 .
- **Baracé et Durtal** pour le collège Les Roches : Départ Place de l'Église à 7h50 et retour Place de l'Église à 17h32, et le mercredi retour à 12h47.
- **Baracé et Châteauneuf** pour le collège St François : Départ Place de l'Église à 7h47 et retour Place de l'Église à 17h25, et le mercredi arrivée à 12h05 .

### VOITUR'ÂGES: Service de transport solidaire



Basé sur du bénévolat et de l'échange, le service de transport solidaire Voitur'âges facilite les déplacements pour les nécessités de la vie courante et crée ainsi du lien social entre les personnes.

Le bénévole transporte ponctuellement une personne dans l'impossibilité de se déplacer pour une démarche (visite médicale, démarche administrative, visite familiale ...). Les habitants concernés sont particulièrement les personnes âgées, les personnes handicapées ou d'autres personnes ayant besoin de se déplacer.

Si des personnes souhaitent bénéficier de ce transport, elles peuvent s'inscrire dès à présent auprès du référent communal. Elles devront remplir un dossier et s'acquitter d'une adhésion de 3 €.

**Si de nouveaux chauffeurs bénévoles, et nous en avons besoin, souhaitent nous rejoindre, ils seront les bienvenus .**

Référent de votre commune : Christine RICHARD : 02.41.76.94.76

### TAD : Transport À la Demande



#### Transport à la demande (TAD) Bassin de Châteauneuf/Tiercé/Etriché

Le service de transport à la demande simplifie vos déplacements pour vous rendre soit :

- en gares SNCF de Tiercé ou d'Etriché, afin d'emprunter un train (TER) du lundi au vendredi entre 6h55 (1<sup>er</sup> départ de TER) et 19h05 (dernière arrivée de TER).
- vers les communes de Châteauneuf-sur-Sarthe ou de Tiercé
- vers une ligne du réseau Aléop (411 ou 412)

Pour cela, il suffit d'appeler la centrale de réservation au 02 41 22 72 90, et de programmer votre trajet (aller et/ou retour) au minimum la veille pour le lendemain avant 16h. Le véhicule Aléop (anciennement Anjoubus) passe vous chercher à l'arrêt « Aléop à la demande » le plus proche de chez vous.

Pour les personnes à mobilité réduite, le Transport à la Demande effectue une prise en charge à domicile sur justificatif.

Le service TAD est développé sous forme de point d'arrêt sur les communes de Cheffes-sur-Sarthe, Tiercé, Baracé, Juvardeil, Etriché, Champigné, Querré, Marigné, Cherré, Soeudres, Contigné, Brissarthe, Châteauneuf-sur-Sarthe, Miré, Chemiré-sur-Sarthe, Daumeray.

Depuis l'un de ces points d'arrêt TAD, vous pouvez vous rendre à Châteauneuf-sur-Sarthe, Tiercé ou rejoindre une ligne régulière ALEOP n°411 ou 412, ou aller en gare SNCF de Tiercé et/ou Etriché pour seulement 2€ le trajet à l'unité (tarifs plus avantageux avec le carnet de 10 tickets ou les abonnements).

**Renseignements et réservations** : Aléop service à la demande, du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 16h au 02 41 22 72 90.

L'ADMR de DURTAL  
27, rue St Pierre  
49430 DURTAL



Pour votre tranquillité et en toute sérénité adoptez les services proposés par l'ADMR de Durtal.

Quels que soient votre âge et votre situation l'ADMR peut répondre à votre demande.

### 1 - Besoin d'aide à votre domicile

L'ADMR intervient chez vous pour le ménage, le repassage, l'entretien du linge que vous soyez âgés ou jeunes

### 2 - Vos parents ou vous-même ont des difficultés dans la gestion du quotidien :

L'ADMR peut

- Les aider au lever et au coucher
- Les aider à la toilette et à l'habillage
- Cuisine, courses, aide au repas
- Accompagnement, transport

### 3 - Vous avez besoin de faire garder vos enfants à votre domicile

L'ADMR propose de garder vos enfants chez vous selon vos besoins ( journée, sortie de classes, aide aux devoirs, préparation des repas ), aide à la gestion du quotidien

### 4 - Vous avez un handicap ou un enfant en situation de handicap

Notre personnel est formé aux pathologies physiques ou psychiques pour vous aider à votre domicile ou dans vos déplacements

Les services de l'ADMR sont à votre disposition.

Un renseignement ou un rendez-vous ne coûte rien et ne vous engage à rien.

Des aides financières peuvent exister.

**N'hésitez pas à nous contacter**

**Tél : 02 41 76 16 12**

**06 81 38 49 81**

**E-mail : [durtal@asso.fede49.admr.org](mailto:durtal@asso.fede49.admr.org)**

**[www.admr.org](http://www.admr.org)**

## **Passion Vignes et Vins s'installe à Baracé...**

En 2017, sept anciens viticulteurs exposants à Durtal, se regroupent sous l'Association Passion Vignes et Vins et proposent leurs vins et champagnes tous les 2<sup>ème</sup> week-ends complets de mars.

Les deux années qui suivent voient le Salon s'enrichir de viticulteurs et exposants qualitatifs, en lien avec le thème de l'année. La fréquentation du Salon est grandissante...

2019 l'Association doit envisager un nouveau lieu pour accueillir exposants et visiteurs.

Les membres de l'Association visitent alors 5 potentiels lieux d'exposition en Maine-et-Loire pour organiser le Salon 2020. C'est l'**Espace Lino Ventura de Baracé** qui accueillera le **4<sup>ème</sup> Salon Passion Vignes et Vins !** Rendez-vous donc

**Samedi 14 mars de 15h00 à 20h00**  
**Dimanche 15 mars de 10h00 à 17h00.**

Pour le 4<sup>ème</sup> Salon Passion Vignes et Vins à Baracé !

Cette année, le Salon accordera ses vins et champagnes avec les fruits. Si des exposants en lien avec ce thème sont intéressés, merci de nous contacter.

Renseignements sur [passionvignesetvins@gmail.com](mailto:passionvignesetvins@gmail.com) ou au 06.74.50.83.10.



## CLIC Nord Est Anjou

Le CLIC est un service **gratuit** financ e par le D partement du Maine et Loire,  
par les Communaut  de communes Baugeois Vall e et Anjou Loir & Sarthe ainsi que la CARSAT.

### QUOI DE NEUF ?

Depuis le 23 mai, Mr GUENE Bernard est Pr sident du CLIC Nord Est Anjou. Il succ de   Mr LE-ROY Jacques qui a pr sid  le CLIC durant 15 ann es.

  compter du 25 novembre prochain, Karine COMMEAU quittera le CLIC et sera remplac e par Cathy CHASLERIE en tant qu'assistante de coordination.

### POURQUOI ?

Pour vous aider   trouver des solutions :

- Aide   domicile
- Transport adapt 
- Portage de repas
- H bergement temporaire
- Soins   domicile
- Logement foyer (EHPA)
- Adaptation du logement
- Maison de retraite (EHPAD)
- T l  assistance
- Loisirs
- Accueil de jour
- Accueil familial

« De multiples solutions adapt es  
A vos besoins et   votre situation »

### POUR QUI ?

Vous  tes une personne de 60 ans et plus, un parent, un proche, un voisin... ou encore un professionnel en relation avec la personne  g e, le CLIC s'adresse   vous tous.

### NOS SOLUTIONS ?

Le CLIC vous propose une r ponse adapt e et personnalis e aux difficult s li es au vieillissement.

**Le CLIC vous assure :**

- Un accueil
- Une  coute
- Un soutien
- Une  valuation de vos besoins

**Le CLIC   votre  coute pour :**

- Vous informer, vous conseiller et vous orienter
-  tablir avec vous une aide personnalis e et son suivi
- Vous accompagner dans vos d marches
- Coordonner les diff rents intervenants

Accueil du lundi au vendredi de 9h   12h30 et de 13h30   17h  
MAISON DE SERVICES AU PUBLIC  
15 Av Legoulz de la Boulaie, Baug  - 49 150 BAUG  EN ANJOU

02 41 89 14 54 - clicnordestanjou@orange.fr

### PERMANENCES :

**DURTAL** : Les Mardis de 9h00   12h30 MSAP - 11 rue Joseph Cugnot - 49140 DURTAL

**SEICHES** : Les Jeudis de 9h00   12h30 MSP - 14 rue Henri R gnier - 49140 SEICHES SUR LE LOIR

**TIERC ** : Les Mercredis : 9h00   12h30 - 2 avenue des Erables - 49125 TIERC  (locaux ADMR)

## SOURIRES PART' G S



Cette Association rassemble des b n voles qui acceptent d'offrir un peu de leur temps   une personne  g e, et   qui elles rendent visite environ une fois par semaine.

  ce jour, elle compte 23 membres qui se rendent soit au domicile, soit au sein des structures collectives comme les r sidences autonomes ou les  tablissements d'h bergement pour personnes  g es d pendantes. Un lien social qui s'installe par le partage d'un caf , quelques pas   l'ext rieur ou encore la pratique de jeux de soci t s. Un rem de que prescrit et revendique l'association. « Recevoir une visite,  a change les id es, cela stimule, permet de discuter, de se sentir moins seul, d' changer des sourires... »

contact@sourires-partages.com

# ELAGUER POUR FACILITER LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE EN ANJOU

Le tirage des câbles de fibre optique utilisera au maximum les infrastructures existantes pour permettre un déploiement rapide tout en limitant la gêne occasionnée et les coûts de travaux :

- en souterrain, via notamment les fourreaux existants de l'opérateur historique Orange, de Melis@ et des collectivités,
- en aérien, avec l'utilisation principalement des supports bois ou métalliques d'Orange supportant le réseau téléphonique en cuivre, ou plus rarement des poteaux béton ou bois gérés par ENEDIS, supportant le réseau électrique basse tension.

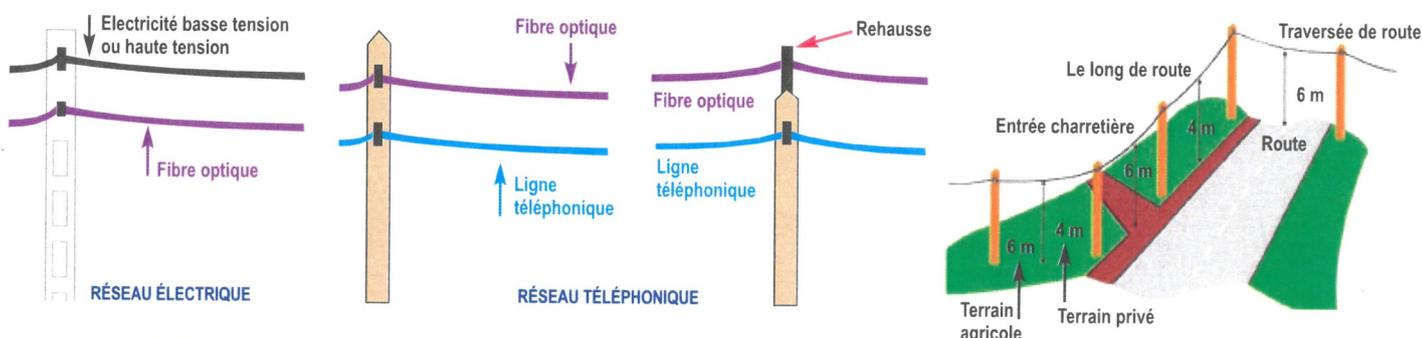
## Pourquoi faut-il élaguer ?

Les plantations situées à proximité des réseaux aériens nécessitent une surveillance et un entretien régulier. Trop proches des câbles, elles peuvent provoquer un mauvais fonctionnement, voire en cas de frottement ou de chute de branches une interruption

de service. Les végétaux peuvent également gêner ou empêcher l'accès aux poteaux. Dans le cas des supports appartenant à Orange, identifiables par une étiquette bleu posée sur le poteau, la fibre optique sera installée en général au sommet du poteau, avec

ou sans rehausse selon la configuration.

Dans le cas des supports gérés par ENEDIS, la fibre sera installée sous la ligne électrique à des hauteurs comprises entre 4 mètres et 6 mètres selon la localisation. Ce cas sera néanmoins limité.



## Qui doit élaguer ?

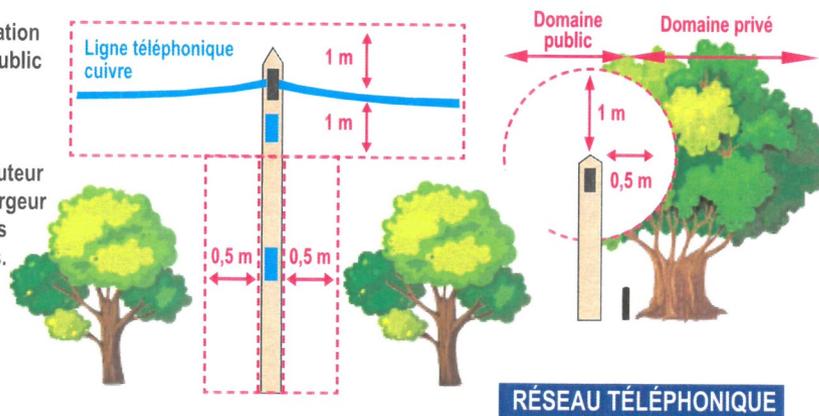
Si les plantations sont implantées sur une propriété privée et que les distances entre les branches et les lignes ne respectent pas la réglementation (voir illustrations), alors conformément à l'article 85 de la Loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique, il est de la responsabilité du propriétaire du terrain, du fermier ou leurs représentants, de prendre en charge les opérations d'entretien des abords d'un réseau ouvert au public telles que le débroussaillage, la coupe d'herbe et l'élagage. L'élagage peut être réalisé par le propriétaire lui-même ou par une entreprise agréée de son choix.

Il convient cependant d'attirer l'attention des propriétaires en leur précisant :

- qu'aucun travail d'élagage ne doit être entrepris aux abords des lignes électriques sans accord préalable d'ENEDIS (à saisir en adressant l'imprimé cerfa n°90-188) et nécessite une habilitation pour travailler dans un environnement électrique. Par ailleurs, dans la majorité des cas, ENEDIS est en charge de l'élagage, il est donc nécessaire de se rapprocher de cette dernière.
- qu'il est formellement interdit à quiconque de tenter de monter sur les poteaux électriques ou téléphoniques.

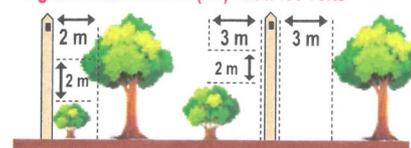
## Quelles sont les distances à respecter ?

Chaque plantation du domaine public ou privé doit respecter une distance de 1 mètre en hauteur et 50 cm en largeur avec les lignes téléphoniques.

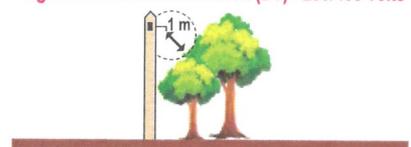


## RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Lignes basse tension (BT) - 230/400 volts



Lignes isolées basse tension (BT) - 230/400 volts



**A DÉFAUT D'ÉLAGAGE, LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE SUR VOTRE COMMUNE PEUT ÊTRE REPOUSSÉ.**  
La commune doit inciter les propriétaires à anticiper et à réaliser un élagage respectueux.



# Qui sont nos sapeurs pompiers volontaires ?

Les sapeurs-pompiers sont des acteurs de la sécurité civile reconnus essentiellement pour leur activité de secours d'urgence et notamment la lutte contre les incendies. Ils ont en effet pour missions d'assister toute personne victime d'accident, de sinistre ou de catastrophe.

**79 % des sapeurs-pompiers sont des volontaires (SPV), femmes et hommes, qui ont choisi de consacrer une partie de leur vie au service des autres. En effet, ils cumulent cette activité avec leur vie professionnelle et personnelle.**

Cet engagement citoyen est le socle de l'organisation des secours en France. Il permet d'assurer des interventions rapides et efficaces partout et pour tous. Les sapeurs-pompiers volontaires de Durtal, par leur engagement, prennent une part essentielle au maintien du dispositif.

La problématique majeure rencontrée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 49) est la disponibilité de ses effectifs volontaires pendant les heures ouvrables (7h à 19h). Pour pallier à ce problème, des conventions sont proposées aux employeurs de sapeurs-pompiers volontaires et aux collectivités locales.

## À quoi sert l'Amicale de Durestal ?

L'amicale un élément indissociable de la vie du centre d'incendie et de secours de Durtal.

**« la caserne, c'est comme une deuxième famille, il faut de la confiance et une entente solide »** précise Yoann TOUCHET, le Président de l'association, **« et l'amicale sert à ça : maintenir la cohésion de groupe et tisser des liens encore plus forts. »**

Grâce aux recettes de la vente des calendriers, des galettes saucisses de la Fête du Loir et du loto, les sapeurs-pompiers peuvent ainsi se retrouver en famille et en toute convivialité à l'occasion de la Sainte



Intervention incendie à Gouis en 2018

> **les conventions de disponibilité avec les employeurs** permettent aux SPV de partir en intervention et/ou en formation sur leur temps de travail. Chaque convention est personnalisée en fonction des contraintes de l'entreprise ou du service public.

> **les conventions périscolaires avec les collectivités locales** permettent aux SPV de bénéficier ponctuellement d'autorisations pour laisser en garderie et/ou à la cantine son ou ses enfant(s) au sein de la structure d'accueil de la commune et ce, uniquement en cas d'intervention.

> **les conventions avec les bailleurs sociaux.** Afin d'assurer leurs missions, les SPV ont l'obligation de résider à proximité de leur centre de secours. Depuis décembre 2018, la convention avec les bailleurs sociaux facilite l'accès des SPV aux logements sociaux situés à proximité des centres de secours.

-Barbe, d'arbres de Noël ou en apportant une aide à la réalisation d'un voyage tous les 3 ans.

L'amicale souscrit à des assurances prévues pour venir en aide aux sapeurs-pompiers dans le cas d'accidents malheureusement toujours possibles et aussi, en cas de décès, pour venir en aide aux veuves et aux orphelins.

De ce fait, les sapeurs-pompiers restent très proches et très présents dans la vie de tous les jours.

Particularité durestaloise : le dîner du vendredi pour l'équipe prenant sa semaine de garde est offert par l'amicale afin de favoriser les échanges.

## Quelques chiffres durestalois

**43** sapeurs-pompiers volontaires

**38 HOMMES** et **5 FEMMES**

Plus de **450 interventions/an**

**6** véhicules et **1** embarcation

Les n° d'urgence pour joindre les pompiers :

**18 et 112**



## 5 bonnes raisons de devenir SPV

- 1/ Vous avez entre 16 ans et 59 ans
- 2/ Vous résidez ou travaillez à moins de 5 minutes d'un centre d'incendie et de secours
- 3/ Vous êtes sportif et en bonne santé
- 4/ Vous voulez vous rendre utile et participer à la vie de votre commune
- 5/ Vous êtes disponible pour vous former et participer aux permanences opérationnelles

Vous souhaitez devenir SPV à Durtal ? Contactez le Commandant Ricardo CARRILHO :

ricardo.carrilho@sdis49.fr

## Distribution du calendrier

À partir de mi octobre et jusqu'à début décembre, les pompiers de Durtal passeront chez vous pour proposer leur calendrier.

### Gare aux fraudeurs !

Les sapeurs-pompiers doivent être en tenue, et toujours par deux. Les photos individuelles au centre du calendrier pourront vous permettre de vérifier leur bonne appartenance à l'effectif du centre. De plus, il s'agit d'une offrande dont le montant est évidemment libre. De plus, il s'agit d'une offrande dont le montant est évidemment libre et déductible des impôts !



Le Corps Durestalois au grand complet



## LES RÉSEAUX 4G DE TÉLÉPHONIE MOBILE SE DÉPLOIENT DANS VOTRE QUARTIER

**Les opérateurs de téléphonie mobile poursuivent le déploiement de leurs services de très haut débit mobile (4G).**

Cette technologie apporte des **capacités supplémentaires** par rapport aux réseaux 2G et 3G. Elle permet de **répondre aux besoins croissants** des Français qui sont de plus en plus nombreux à accéder à internet en mobilité, par leur smartphone ou leur tablette tactile.

**Elle apporte un meilleur débit, des échanges de données plus rapides ainsi que de nouveaux contenus et usages pour le grand public et les entreprises.**

**⚠ Dans certains cas, la 4G peut affecter la réception des chaînes de télévision**, lorsqu'elles sont captées par une antenne râteau. Elle n'a pas de conséquence sur la réception de la télévision par ADSL, satellite, câble ou fibre optique<sup>1</sup>.

Pour y remédier, **un dispositif d'assistance et d'intervention** a été mis en place par l'Agence nationale des fréquences (ANFR) et les opérateurs de téléphonie mobile concernés :



**SI VOUS CONSTATEZ  
DES PERTURBATIONS,  
SIGNALEZ-LES :**



**assistance.recevoirlatnt.fr**



**0 970 818 818**

appel non surtaxé  
du lundi au vendredi de 8h à 19h

Si vous habitez en logement collectif, demandez à votre syndic ou gestionnaire d'immeuble de faire la démarche.

En cas de **suspicion de brouillage** par la mise en service d'un site 4G, vous (ou votre syndic en habitat collectif) êtes recontacté d'ici **quelques jours maximum** pour programmer l'intervention d'un antenniste.

Des **solutions identifiées** pour remédier aux perturbations causées par la 4G sont financées par les opérateurs de téléphonie mobile. Vous pouvez bénéficier d'une **intervention gratuite** en allant sur le site [recevoirlatnt.fr](http://recevoirlatnt.fr) ou en appelant le 0970 818 818 (appel non surtaxé).

<sup>1</sup> Si vous rencontrez des difficultés de réception en ADSL, câble, satellite ou fibre optique, contactez directement votre distributeur.



L'Agence nationale des fréquences (ANFR) est un organisme public rattaché au ministère de l'Économie et des Finances. Elle gère l'ensemble du spectre des fréquences radioélectriques en France et s'assure notamment de la bonne coexistence de cette ressource entre tous les utilisateurs.